

Master Approfondissement de l'enseignement en sciences sociales
Promotion 2013
Situation au 1er décembre 2015



Effectif total de la promotion 2013 : 10

Non concernés par l'enquête : 1 non diplômé - 1 diplômé en formation continue

Effectif total concerné par l'enquête : 8 - Taux de réponse : 100%

Situation professionnelle :

En emploi	6
* dont stable	6
En études	2
Total	8

Répertoire des emplois :

Intitulé d'emploi	Contrat	Secteur	Activité de l'employeur	Lieu d'emploi	Salaire net	Sexe	Autre bac+5
Professeur agrégé de sciences économiques et sociales en lycée (enseignement, contrôle des connaissances, préparation des cours, correction des devoirs)	Stable	Public	Ministère (éducation)	Reste de la France	1864	Homme	non
Professeur agrégé de sciences économiques et sociales en lycée (enseignement, préparation des cours, corrections)	Stable	Public	Ministère (éducation)	Pas-de-Calais	2042	Femme	non
Professeur certifié de sciences économiques et sociales en lycée	Stable	Public	Ministère (éducation)	Pas-de-Calais	2000	Homme	non
Professeur de sciences économiques et sociales en lycée	Stable	Public	Ministère (éducation)	Reste de la France	1769	Femme	non
Professeur de sciences économiques et sociales en lycée	Stable	Public	Ministère (éducation)	Métropole Européenne de Lille	1750	Homme	non
Professeur de sciences économiques et sociales en lycée (enseignement, contrôle des connaissances, préparation des cours, correction des devoirs)	Stable	Public	Ministère (éducation)	Pas-de-Calais	2 850*	Homme	non

Contrat : le terme "stable" regroupe les Contrats à Durée Indéterminée, les fonctionnaires, les stagiaires de la fonction publique et les indépendants, le terme "instable" regroupe les Contrats à Durée Déterminée, l'intérim, les vacations, le volontariat à l'international.

Salaires net : il s'agit du salaire net mensuel, primes comprises, en euros, avec indication si l'emploi est à temps partiel ou NR si la personne n'a pas répondu. * En cas d'emplois multiples, il s'agit du cumul des salaires.

Autre bac+5 : il est indiqué "oui" si l'étudiant a été diplômé d'un autre master après 2013 ou d'un autre diplôme de niveau bac+5.